



N° 35	Pilotage et gouvernance associative S'approprier le RGPD : se mettre en conformité dans les organisations sociales et médico-sociale	1 jour	27 et 28 juin
			2024 (2x3h30) 9h-12h30

Intervenant : Intervenant spécialisé RGPD Ressourcial

Coût : 295 €

Public /Prérequis et modalités d'accès à

la formation : Directeurs(rices) généraux, DPD (ou futurs DPD), référents informatique et libertés, dirigeants élus, tous professionnels en charge de la démarche de convergence RGPD au sein d'un organisme gestionnaire du secteur social et médico-social.

Être en poste dans une organisation prête à engager une démarche de convergence RGPD - Avoir le soutien de l'encadrement de la structure à cette démarche . Pas de prérequis.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

Modalités pédagogiques : Exposé - Étude de cas - Brainstorming numérique - Checking de la conformité - Support (numérique) de formation - Texte intégral du RGPD (numérique).

Modalités d'évaluation :

La validation des acquis se fait tout au long de la formation à travers des exercices d'application et des études de cas. Un questionnaire d'évaluation des acquis est remis à chaque participant au terme de la formation.

Effectif minimum : 3 personnes

Capacité maximum : 10 personnes

Contact : formation@uriopss-centre.fr

Lieu : Distanciel—Teams

Objectifs pédagogiques

- Connaître les effets de droit et d'organisation induits par le RGPD décliné au sein d'un organisme gestionnaire du secteur social et médico-social.
- Mesurer le niveau de responsabilité de la personne morale et des personnes physiques.
- Comprendre la notion d'approche par le risque en matière de protection des données personnelles et de conformité RGPD.
- Comprendre les rôles respectifs du Responsable des traitements et du Délégué à la protection des données (DPD).

Programme

Demi-journée 1 :

- Comment le RGPD s'inscrit dans une évolution du droit.
- La genèse du RGPD.
- Les mots du RGPD.
- Les 8 principes cumulatifs du RGPD.
- Les conséquences de la mise en œuvre du RGPD pour un organisme gestionnaire.
- Le Délégué à la protection des données (DPO).
- Les risques en cas de non-respect de la réglementation.
- Le RGPD combien ça coûte ?
- Les principales références et où les trouver.
- Lecture expliquée et commentée du RGPD.

Demi-journée 2 :

- Déterminer le statut de l'Organisme Gestionnaire vis-à-vis du RGPD.
- Construire le programme de conformité :
 - Registre des traitements.
 - Analyse d'Impact sur la Protection des Données.
 - Audit.
- Mettre en œuvre les mesures correctives.
- Gérer les droits des personnes concernées.
- Créer une organisation de la conformité
- Gérer la conformité dans les contrats.
- Obtenir une certification.
- Maintenir sa conformité dans le temps.
- Gérer un contrôle de la CNIL

